

Contribution de l'OHI au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer

Cette contribution fait suite à votre lettre du 21 mars 2023 et constitue la contribution de l'Organisation hydrographique internationale au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer. Elle traite des développements et des questions relatives aux affaires maritimes et au droit de la mer, y compris de la mise en œuvre de la résolution A/RES/77/248.

Résumé

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que tous les océans, toutes les mers et toutes les eaux navigables du monde sont correctement hydrographiés et cartographiés. Ce travail est effectué via le rassemblement des agences nationales respectives responsables de l'exécution des levés hydrographiques, de la production des cartes marines et des publications connexes, ainsi que de la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM), conformément aux exigences de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et à celles d'autres réglementations internationales. L'OHI compte actuellement 98 Etats membres.

Bien que la sécurité de la navigation reste un moteur essentiel pour l'OHI, les produits et services hydrographiques sont destinés à soutenir toutes les activités liées aux océans, aux mers et aux eaux navigables. Etant donné que toute activité humaine menée dans, sur ou sous la mer dépend de la connaissance de la profondeur et de la nature des fonds marins et de celle des marées et des courants, l'hydrographie est un catalyseur essentiel du développement de l'économie bleue. A ce jour, environ 25 % seulement des océans du monde sont cartographiés de manière satisfaisante. Bien que toutes les principales routes maritimes soient aujourd'hui bien cartographiées et que la transition vers la cartographie numérique ait été entreprise avec succès, on manque toujours plus de cartes exactes pour les zones qui n'ont pas présenté d'intérêt pour la navigation et pour d'autres applications marines, dans le passé. Cela a un impact significatif sur ce que l'humanité peut faire en mer aujourd'hui de manière sûre, économique et durable. Cela entrave le progrès et le développement économique au sein de nombreux Etats côtiers, sinon de la plupart, et a un impact majeur sur la gestion efficace, l'exploitation durable et la gouvernance avisée des mers et des océans. Cette situation résulte notamment du fait que seulement moins des deux tiers des Etats parties à la Convention SOLAS ont pris des dispositions pour fournir des services adéquats dans le domaine des levés hydrographiques et de la cartographie marine. Dans ce contexte, il est important de continuer à inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir Etats membres, de contribuer activement aux travaux de l'OHI, et de demander instamment à tous les Etats de collaborer avec l'OHI afin d'accroître la couverture en informations hydrographiques au niveau mondial. Toutefois, tous les Etats côtiers, qu'ils soient ou non membres de l'OHI, devraient être encouragés non seulement à veiller à ce que leurs mers et leurs zones côtières soient correctement hydrographiés et cartographiées, mais aussi à mettre davantage l'accent sur les levés en eaux profondes.

Grâce à ses programmes techniques et de renforcement des capacités actifs et menés en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment avec l'Organisation maritime internationale et avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, l'OHI soutient l'élaboration et l'amélioration de normes, produits et services en matière d'hydrographie et de cartographie marine, en particulier dans les formats numériques. Ces capacités contribuent directement à la sécurité de la navigation, à la planification spatiale maritime, à la gestion des côtes et à la gestion des zones marines protégées en eaux profondes ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles et à la reconstruction après celles-ci. Elles constituent également une base technique pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Généralités

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est d'assurer que tous les océans, toutes les mers et toutes les eaux navigables du monde sont correctement hydrographiés et cartographiés, via les efforts coordonnés des Services hydrographiques nationaux qui contribuent également à la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM). L'obligation de fournir ces services est énoncée dans la règle 9 du chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et constitue donc une obligation imposée à tous les gouvernements contractants. La règle 9 exige, entre autres, que les Etats « ... veillent à ce que les levés hydrographiques soient exécutés de manière à satisfaire, dans la mesure du possible, aux exigences de la sécurité de la navigation ». La règle 4 du chapitre V impose aux gouvernements contractants l'obligation de veiller à ce que des avertissements de navigation appropriés soient émis dans le cadre des services RSM. L'OHI est hébergée par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et compte actuellement 98 Etats membres.

La référence aux « eaux navigables » ne signifie pas que l'OHI se préoccupe uniquement de la sécurité de la navigation. Bien que le soutien à la sécurité de la navigation soit une priorité essentielle pour tous les Services hydrographiques nationaux, leurs produits et services soutiennent, d'une manière ou d'une autre, toutes les activités qui se déroulent dans, sur ou sous la mer - de préférence avec des moyens numériques contemporains. C'est ce que souligne le thème actuel de la Journée mondiale de l'hydrographie de 2023 : « L'hydrographie - à l'appui du Jumeau numérique de l'océan ».

2. L'hydrographie consiste à mesurer la profondeur de l'eau (bathymétrie), à décrire les caractéristiques physiques des fonds marins et à déterminer la position de tous les dangers pour la navigation qui se trouvent sur le plancher océanique, tels que les épaves et les rochers. Cela se fait principalement à l'aide de navires et de bateaux spécialisés qui utilisent des sondeurs acoustiques et des sonars, mais aussi à l'aide d'aéronefs équipés de lasers. On tire de plus en plus d'informations utiles des observations par satellite. L'hydrographie consiste également à mesurer les caractéristiques physiques de la colonne d'eau, comme les marées et les courants.

3. Les informations hydrographiques sont essentielles pour la conduite sûre, efficace et durable de toute activité humaine qui a lieu dans, sur ou sous la mer. Sans hydrographie, aucun navire ne navigue ; sans hydrographie, aucun port n'est construit ; sans hydrographie, aucune infrastructure offshore n'est développée ; sans hydrographie, aucun plan environnemental n'est mis en œuvre ; sans hydrographie, aucun littoral n'est défendu, aucune île n'est protégée ; sans hydrographie, aucune opération de recherche et de sauvetage n'est tentée, sans hydrographie, aucune frontière maritime n'est délimitée. L'hydrographie est donc inhérente aux trois dimensions du développement durable des océans, garantissant que l'environnement marin est respecté et qu'aucun impact économique ou social négatif n'est encouru.

4. Les activités de l'OHI en 2022/2023, qui portaient spécifiquement sur la mise en œuvre de la résolution A/RES/77/248, ont concerné les quatre domaines suivants : l'élaboration de normes, de directives, de produits et de services ; le renforcement des capacités ; la sensibilisation au rôle de l'hydrographie ; et la contribution à la promotion de la dimension marine dans les programmes mondiaux.

5. La deuxième Assemblée de l'OHI, qui s'est tenue en novembre 2020, a adopté une nouvelle stratégie visant à promouvoir la vision, la mission et les objectifs de l'OHI pour les années 2021 à 2026. La stratégie est axée sur trois objectifs principaux :

1. Faire évoluer le soutien hydrographique pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime, qui connaît une profonde transformation;
2. Accroître l'utilisation des données hydrographiques au bénéfice de la société ;

3. Participer activement aux initiatives internationales relatives à la connaissance et à l'utilisation durable des océans.
6. La troisième Assemblée de l'OHI qui s'est tenue en mai 2023 a approuvé que le but 1 du plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026.

Élaboration de normes, de directives, de produits et de services

7. Les normes et directives de l'OHI, destinées à aider les États côtiers à répondre aux obligations et prescriptions qui leur incombent, sont réparties en trois catégories principales :
 - les cartes marines, produites sur papier ou au format numérique (cartes électroniques de navigation) par les Services hydrographiques nationaux afin d'assurer la sécurité de la navigation conformément aux exigences de la convention SOLAS ;
 - la composante maritime des infrastructures de données spatiales en cours de développement aux niveaux national et régional, qui comprend en particulier la bathymétrie à haute résolution (données de profondeur) compilée par les Services hydrographiques nationaux ;
 - les jeux de données bathymétriques de référence mondiale élaborés et mis à disposition dans le cadre du programme GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) géré conjointement par l'OHI et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.
8. La couverture mondiale actuelle en cartes électroniques de navigation correspond désormais effectivement à la couverture en cartes marines papier. Toutefois, de nombreuses zones éloignées des routes de navigation très fréquentées ne sont toujours pas suffisamment couvertes par des informations modernes et actualisées sur les cartes marines. La poursuite des progrès est entravée par le manque de données hydrographiques fiables et par l'affectation de ressources et de priorités insuffisantes par les gouvernements de nombreux États côtiers. Alors que la plupart des routes de navigation établies dans le monde sont relativement sûres du point de vue de la navigation en raison de leur utilisation généralisée par de nombreux navires depuis de nombreuses années, l'émergence de navires plus grands et la nécessité pour les navires de voyager vers de nouvelles destinations, en particulier en ce qui concerne l'expansion de l'industrie des croisières, ne sont pas étayées par des levés et des cartes marines adéquats.
9. L'OHI élabore et tient également à jour des directives destinées à aider les parties prenantes à mettre en œuvre les exigences d'instruments internationaux tels que les conventions CNUDM et SOLAS. Le manuel sur les aspects techniques de la Convention NU sur le droit de la mer (manuel TALOS - publication C 51 de l'OHI) en est un exemple. Le manuel TALOS est mis à jour conjointement par l'OHI et l'Association internationale de géodésie (AIG). Il a pour objet de fournir des orientations afin d'assurer une normalisation internationale maximale des aspects techniques de la CNUDM. Le manuel peut être téléchargé gratuitement sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int.
10. L'OHI élabore et fixe des normes, et publie des directives qui garantissent que les informations hydrographiques sont disponibles et qu'elles peuvent être fournies aux utilisateurs par le biais de produits et de services appropriés, harmonisés et interopérables. La tenue à jour actuelle des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes sont motivées par la nécessité de continuer à satisfaire aux exigences de la convention SOLAS en matière d'amélioration de la sécurité de la navigation et, plus récemment, de soutenir la mise en œuvre de la « e-navigation », sous la direction de l'Organisation maritime internationale (OMI) des NU. Ces deux éléments nécessitent un accès facile à des informations géospatiales numériques normalisées de haute qualité qui peuvent soutenir la gestion spatiale maritime. L'OHI continue donc à travailler sur le cadre de la S-100 pour soutenir la création et la tenue

à jour des spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes à la série de normes ISO-19100 sur l'information géographique. La série comprend également une spécification de produit pour les limites et frontières maritimes (S-121). L'objectif de la S-121 est de fournir à la DOALOS des NU un format approprié pour l'échange des données vectorielles numériques relatives aux frontières, limites et zones maritimes des Etats afin de satisfaire à leurs obligations respectives en matière de dépôt auprès de la CNUDM.

11. De nombreux Etats membres de l'OHI déploient actuellement des efforts considérables pour mettre en place des services réguliers et fréquents utilisant de tels ensembles de données à couverture nationale et régionale. Etant donné que le cadre de la S-100 et l'infrastructure web associée ne se limitent pas à héberger des spécifications de produits de données propres au domaine hydrographique, l'OHI soutient de manière proactive l'extension du concept de la S-100 à des domaines connexes tels que la maintenance des aides à la navigation fixes et flottantes (AISM), la couverture météorologique et des glaces de mer (OMM), le format d'échange de plans de route (IEC), la cartographie électronique des eaux intérieures (IEHG) et l'océanographie (COI).

Jeu de données faisant autorité sur les limites des océans et des mers

L'organe technique responsable de l'OHI prend actuellement des mesures pour élaborer une nouvelle spécification de produit intitulée Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales (S-130). L'objectif est d'utiliser la spécification de produit S-130 comme modèle de jeu de données pour la production ultérieure du jeu de données S-130 faisant autorité et couvrant toutes les limites géographiques des océans et des mers, telles qu'elles sont conservées sous forme analogique par l'OHI depuis 1919 au moyen de la publication S-23 de l'OHI.

Reconnaissance de l'océan Austral

En 2021, la revue National Geographic des Etats-Unis, citant l'OHI, a reconnu l'océan Austral comme étant le 5^{ème} océan. Suite à cette publication, le Secrétariat de l'OHI a reçu un nombre important de demandes d'explications sur la façon dont ce nom avait été débattu lors de la révision historique de la publication S-23 de l'OHI sur les limites des océans et des mers. Ce nom pour désigner les eaux australes de cet hémisphère a été inclus dans la 2^{ème} édition de la S-23 publiée en 1937. La majorité des avis des Etats membres reçus par la suite n'étaient pas favorables à cette inclusion. En résumé, l'« océan Austral » est devenu un océan officiel en 1937, mais a perdu son statut officiel en 1953. Prenant note de l'utilisation bien établie du dénominateur « océan Austral » par les géographes et la communauté scientifique, et afin de résoudre ce problème de longue date, la 3^{ème} session de l'Assemblée a approuvé une nouvelle résolution de l'OHI axée sur la reconnaissance de l'existence de l'océan Austral avec une limite géographique septentrionale définie par le parallèle de latitude 60° S. Ces limites ne sont ni politiques ni océaniques. Ces limites n'ayant aucune signification politique, océanographique ou, plus généralement, environnementale, les Services hydrographiques peuvent continuer à adopter leurs propres limites tant que celles-ci restent techniquement cohérentes avec le modèle de données de la démarcation polygonale des zones maritimes mondiales (OHI S-130).

Renforcement des capacités

13. Le renforcement des capacités demeure l'une des principales composantes du programme de travail de l'OHI. L'OHI définit le renforcement des capacités comme le processus par lequel l'Organisation évalue l'état des dispositions en vigueur et aide les Etats à parvenir au développement et à l'amélioration durables de leur capacité à répondre aux obligations hydrographiques, cartographiques et de sécurité maritime en conformité notamment avec les recommandations des Conventions CNUDM, SOLAS et d'autres

instruments internationaux. Sa portée englobe tous les besoins hydrographiques car l'hydrographie sous-tend toute autre activité associée à la mer, y compris la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin, le développement de l'infrastructure nationale, la gestion de la zone côtière, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la détermination des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes ainsi que la gestion des catastrophes côtières. La stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités stipule que l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables qui seront bénéfiques à une navigation sûre, à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la protection de l'environnement marin et au développement économique, plutôt que sur la création d'une infrastructure de base en tant que telle.

14. Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est financé par le budget de l'OHI et est complété par un soutien supplémentaire des Etats membres. Avec l'atténuation de la pandémie de COVID-19, les activités incluses dans le programme de renforcement des capacités 2022 et celles qui n'ont pas été exécutées au cours des deux années précédentes ont été menées au profit des Commissions hydrographiques régionales et de leurs membres en 2022. Le montant total des dépenses en 2022 s'est élevé à 347 000 euros. Le total des fonds pour les projets non affectés du CBWP limite l'attribution des fonds aux activités soumises par les CHR et continuera d'être important à l'avenir.

15. Un soutien financier permanent est fourni par la Nippon Foundation du Japon, par la République de Corée et par une contribution du budget de l'OHI, avec un soutien en nature de la part des Etats membres et de l'industrie. Le Secrétariat poursuit sa campagne pour trouver d'autres Etats donateurs et organismes de financement. Compte tenu des demandes croissantes pour les activités de CB de l'OHI, davantage de fonds et de contributions sont nécessaires. C'est pourquoi les représentants de l'OHI entretiennent un dialogue permanent avec les parties prenantes externes telles que les Nations Unies, l'OMI, l'AIMS, la Commission européenne, les organismes de financement, le monde universitaire et l'industrie en général, en accordant la priorité aux régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'Ouest et du Pacifique Sud-Ouest.

16. Seuls les Etats membres de l'OHI peuvent bénéficier de l'ensemble des activités de renforcement des capacités de l'OHI.

Promotion de la dimension maritime dans les agendas mondiaux

17. Le Secrétariat de l'OHI a continué de contribuer directement au Comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). Lors de sa 12^{ème} session en août 2022, le rapport sur *la mise en œuvre et l'adoption de normes pour la communauté d'informations géospatiales mondiale* (item 13 de l'ordre du jour), a été porté à l'attention du Comité par les trois organisations de normalisation que sont l'ISO, l'OGC et l'OHI. Ce groupe, qui fait partie intégrante de la communauté de gestion des informations géospatiales mondiales, a accepté de poursuivre la liaison étroite à tous les niveaux afin de soutenir davantage le processus UN-GGIM. En préambule de la session, le Groupe des organismes de normalisation (SDO) a mené un événement parallèle organisé et modéré par l'OHI. Sous le titre « Bringing Land and Sea together - How standardization helps to implement the Integrated Geospatial Information Framework in Coastal States », cet événement a présenté l'approche du domaine maritime, comment les géodonnées maritimes peuvent être opérationnalisées au moyen des paradigmes IGIF et a présenté des études de cas démontrant comment la méthodologie IGIF de la Banque mondiale est appliquée dans les Etats insulaires/côtières en voie de développement.

18. Le groupe de travail sur l'information géospatiale maritime, établi par l'UN-GGIM 7 en 2017, sous la coprésidence du Dr John Nyberg (Etats-Unis), et de Mme Pearlyn Pang (Singapour), a rendu compte au Comité d'experts pour la cinquième fois. Le nombre croissant de membres du groupe de travail et l'élargissement des connaissances sur la valeur de l'information géospatiale marine reflètent l'augmentation générale des engagements et la

façon dont les océans unissent et connectent diverses parties prenantes dans tout le spectre du domaine maritime, y compris les océans et les mers, les zones côtières et les deltas, les masses d'eau intérieures et les voies navigables.

19. Le groupe de travail reste engagé auprès de la communauté géospatiale mondiale et des organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation hydrographique internationale (OHI), l'Open Geospatial Consortium (OGC) et la Communauté du Pacifique. Les travaux du groupe ont contribué à une perspective axée sur l'eau grâce à diverses opportunités de promotion, notamment la série de webinaires sur les informations géospatiales marines en octobre dernier et le premier séminaire international UN-GGIM sur la gestion efficace et intégrée des informations géospatiales marines en mai de cette année, organisé conjointement par le groupe de travail, le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de l'OHI et le groupe de travail sur le domaine marin de l'OGC, et accueilli par l'Autorité maritime et portuaire de Singapour. Les résultats de ces activités et les contributions des représentants des experts, associés au livre blanc de 2020 sur l'information géospatiale marine facilement disponible et accessible, ont stimulé les connaissances marines et l'avancement de l'IGIF-H. Le groupe de travail a recommandé de mettre en œuvre le document final du séminaire international, la déclaration de Singapour sur la gestion efficace et intégrée des informations géospatiales maritimes, afin qu'il soit dûment reconnu par le comité d'experts.

Bathymétrie océanique

20. Le projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) est un projet conjoint qui est exécuté sous la direction de l'OHI et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. La GEBCO est dirigée par un comité directeur composé de représentants de l'OHI et de la COI et qui est soutenu par un sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM), un sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), un sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM), un sous-comité sur les communications, la promotion et l'engagement public (SCOPE) et un comité de gestion du projet de formation GEBCO / *Nippon Foundation*. Le SCUFN entretient d'étroites relations avec le groupe d'experts des NU sur les noms géographiques (UN-GEGN), ainsi qu'avec les autorités internationales ou nationales concernées par la toponymie des formes du relief sous-marin.

21. Par le biais des travaux de ses organes, la GEBCO produit et met à disposition un éventail de jeux de données et de produits bathymétriques, dont l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO, la carte mondiale de la GEBCO, le Livre de recettes de la GEBCO, les services de cartes en ligne et son principal produit bathymétrique : un ensemble de données bathymétriques maillé mondial.

22. Le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) constitue une importante source de données pour ces produits. L'un des principaux objectifs du DCDB de l'OHI est d'être une source autorisée de données bathymétriques pour les besoins de la cartographie océanique. Pour atteindre cet objectif, la GEBCO recueille, conserve et diffuse de manière proactive les données bathymétriques des océans du monde. La GEBCO a œuvré en vue d'améliorer sa participation aux activités régionales de cartographie et a nommé des représentants pour participer à certaines réunions des commissions hydrographiques régionales qui opèrent sous l'égide de l'OHI. Traditionnellement, la GEBCO s'est concentrée sur les eaux de plus de 200 m de profondeur ; toutefois, elle recueille à présent activement des données dans les zones en eaux peu profondes à l'appui d'activités telles que la gestion et le développement de la zone côtière et l'atténuation des effets des catastrophes maritimes comme les inondations dues aux tempêtes et aux tsunamis. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à fournir des données bathymétriques de zones côtières moins profondes afin de soutenir la production de produits de données maillés à plus haute résolution. Une nouvelle grille mondiale à 15 secondes d'arc de la GEBCO est régulièrement publiée à chaque mois de juin. La grille GEBCO actuelle a été produite en coopération avec le projet Seabed 2030

Nippon Foundation-GEBCO. La grille utilise comme « base » la Version 1 du SRTM15+ data set (Olson et col. 2014) – une synthèse de la topographie terrestre avec la topographie du fond marin mesurée et estimée. Cette grille de base est complétée par des ensembles de données bathymétriques maillés développés par les quatre centres régionaux Seabed 2030 et compilée dans une grille bathymétrique mondiale au Centre mondial Seabed 2030. Des informations sur la manière d'accéder à la grille et aux ensembles de données inclus peuvent être obtenues sur le site web suivant : www.gebco.net/data_and_products/gridded_bathymetry_data/.

23. La nouvelle grille GEBCO, publiée en juin 2023, contient nettement plus de données, et la couverture globale est passée à approximativement 25 %. Les travaux se poursuivent pour la mise à disposition de jeux de données supplémentaires et pour encourager l'initiative de bathymétrie participative (CSB) de l'OHI afin de contribuer à accroître l'accessibilité des données bathymétriques au public. Les centres régionaux et mondial Seabed 2030 continuent de travailler étroitement avec le CSBWG.

24. L'OHI a lancé l'initiative de bathymétrie participative visant à incorporer, gérer et utiliser les données bathymétriques acquises par des moyens autres que conventionnels au profit de toutes les parties prenantes désireuses de connaître la forme et la nature des fonds marins et de leurs profondeurs. L'OHI a publié un document d'orientation intitulé OHI B-12 « *Document d'orientation sur la bathymétrie participative* », qui comprend une liste actualisée des Etats côtiers qui acceptent les activités de bathymétrie participative et la fourniture des jeux de données qui en résultent dans les eaux nationales relevant de leur juridiction : <https://iho.int/en/csbwg>.

Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie

25. L'OHI soutient également le projet conjoint Canada-OHI « Promouvoir les femmes dans l'hydrographie » en tant qu'item du programme de travail du Sous-comité renforcement des capacités (CBSC) de l'OHI. Ce projet vise à lancer et à organiser des activités de sensibilisation aux possibilités de carrière en hydrographie et à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction. Les activités du projet comprennent : la réalisation de recherches pour obtenir des données de base concernant l'équité dans les Services hydrographiques des Etats membres de l'OHI, l'organisation de webinaires qui se concentrent sur le développement de compétences sur le lieu de travail et de cultures organisationnelles qui éliminent les barrières, l'organisation de conférences en conjonction avec la célébration de la Journée internationale de la femme, l'accueil de stages, la mise en place d'un programme de mentorat et l'établissement de profils de femmes leaders dans le domaine de l'hydrographie qui peuvent servir de modèles à d'autres personnes.

26. Dans le cadre de sa mission d'induire « des solutions océaniques transformatrices pour le développement durable, reliant les personnes et notre océan », la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques a avalisé le projet Promouvoir les femmes dans le domaine de l'hydrographie en tant qu'action de la Décennie des Nations Unies les sciences océaniques au service du développement durable hébergée par le programme Promouvoir le rôle des femmes pour la Décennie des NU pour les sciences océaniques pour des océans durables, de l'Université maritime mondiale (WMU). L'OHI et l'UMM se consultent sur des questions d'intérêt commun aux deux entités en vue d'assurer une coordination maximale de leurs travaux et activités respectifs. Ces activités comprennent, entre autres, des événements, des programmes de mentorat, des ateliers et des réunions.

Prise de conscience de l'hydrographie et futur

27. La participation accrue de l'OHI à l'initiative de Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et son soutien constant à la Décennie des NU pour les sciences océaniques au service du développement durable indique une reconnaissance et une prise de conscience croissantes de la pertinence et de la

contribution fondamentale que les informations hydrographiques peuvent apporter dans le contexte de l'agenda 2030 pour le développement durable et en particulier à l'appui de son objectif 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. L'OHI continuera de promouvoir l'importance vitale de la cartographie numérique des océans, présentant la topographie du plancher océanique comme information de base, et de promouvoir l'approche de la S-100 de l'OHI afin que cette norme soit potentiellement applicable à tous types d'informations maritimes, incluant la chimie et la biologie des océans, dont le résultat serait des jeux de données interopérables formant « le Jumeau numérique de l'océan ».